[illegible] Prusse, et l'hôtelier de pasteur [illegible] trouvés à son domicile à tout le système d'espionnage. Indubitablement les [illegible] journaux trop complaisants.

Le remplacement de M. Pichon

Paris, 15 janvier. — Il est instant que M. Pichon, ministre de France en Chine, ait demandé son rappel pour raison de santé, et que M. Bonin, chef du cabinet du Ministère des Affaires étrangères, fasse les préparatifs pour aller le remplacer.

M. Pichon ne quittera pas son poste avant que les négociations de paix ne soient terminées. C'est-à-dire avant la fin de mai ou le commencement de juin.

On n'a donc pas à envisager encore l'éventualité de son remplacement.

Le Naufrage de la « Russie »

Les sauveteurs

Paris, 15 janvier. — M. Camille Pelletan, député d'Aix, dans la circonscription de qui se trouve le Cap a été rendu cet après-midi au ministère de la marine pour demander à M. du Lanessan d'accorder du crux de la Légion d'honneur aux sauveteurs qui se sont le plus distingué.

M. Lanessan s'est engagé à soumettre et à soutenir sa proposition au prochain conseil des ministres.

L'Amiral Puech à Faraman

Faraman, 15 janvier. — L'amiral Puech est à Faraman depuis 10 heures. Il a félicité les gueuleurs sémaphoriques, les gardiens de phares et leurs femmes pour leur dévouement. Il leur a remis une gratification de 500 fr. et promis une récompense au nom du ministre.

On essaye de sauver l'épave de la *Russie*, mais cette opération paraît ne pas devoir réussir.

FAITS DIVERS

Le siège de Troyes

Troyes, 15 janvier. — Le commissaire de police, accompagné de soldats en armes, a pénétré en nuit dans l'habitation de Coquard, le bandit d'élite pendu, après s'être tiré un coup de fusil dans la tête.

Troyes, 15 janvier. — Le commandant Driant a décidé de porter à l'ordre du bataillon les soldats qui se sont distingués ce matin à l'assaut de la maison de Coquard.

Le commissaire de police a également demandé des récompenses au gouvernement pour les citoyens qui se sont exposés en enlevant le cadavre de Wieliffer.

Le suicide de Coquard est attribué à la folie.

Le fils de Coquard reste dans la maison du suicidé.

Il prétend que son père a refusé de le reconnaître lorsqu'il a tenté de lui donner des conseils.

Il croit également que c'est sous l'empire d'un accès de démence que le malheureux a tenté sa sauvage résistance.

Les obsèques de Coquard auront lieu demain.

A L'ÉTRANGER

Le mariage de Wilhelmine

La Haye, 16 janvier. — La notification officielle du mariage de la reine Wilhelmine sera faite le 26 janvier. A cette occasion la ville sera pavoisée et illuminée.

La Guerre au Transvaal

LA SITUATION

Pourquoi lord Kitchener a changé de tactique. — L'activité des Boers. — Attaques de convois contre les voies ferrées. — Près de Prétoria. — Une garnison anglaise sans ressources. — La correspondance des soldats anglais.

Après avoir attaqué et détruit la gare de Kaalfontein, sur la ligne de Johannesburg à Prétoria, les Boërs ont vivement attaqué la gare de Zourfontein qui se trouve tout près de la première. Ils n'avaient donc pas été repoussés bien loin ainsi que le disait une dépêche anglaise.

Les Boers sont donc très rapprochés de Prétoria et de Johannesburg et ils y agissent avec autant de liberté que s'ils en étaient très éloignés. Cet fait prouve l'impuissance des Anglais au Transvaal.

Notons aussi les deux dépêches qui nous apprennent l'une le ravitaillement de Rustenburg l'autre l'isolement de Zeerust.

Rustenburg se trouvait donc isolé puisque la garnison était aux abois, sans vivres et presque sans munitions. Nous l'ignorions. Et la garnison de Zeerust va subir probablement une situation semblable.

Ces faits sont la constatation éclatante de l'insuccès de la tactique adoptée par lord Kitchener. On se souvenait que lorsque lord Roberts partit pour l'Europe, les journaux anglais annoncèrent que lord Kitchener a fait inaugurer une nouvelle tactique contre les Boers.

Au lieu d'occuper, comme son prédécesseur des colonnes volantes qui avaient donné des résultats tout à fait problématiques, il allait diviser une partie de ses forces et les répartir en petites garnisons dans les principales localités du territoire occupé des deux Républiques.

Lord Kitchener fondait les plus belles espérances sur ce système qui, cependant, ne lui a donné que des déboires. C'est, en effet, grâce à cet éparpillement de forces que les Boërs ont pu remporter le plupart de leurs plus éclatants succès de ces derniers temps et mettre aux abois les garnisons de ces postes d'occupation comme Zeerust et Rustenburg.

La faillite de son système était tellement évidente que lord Kitchener a dû liquider. On assure, en effet, qu'il a renoncé presque partout à l'occupation de points isolés dans l'intérieur du territoire pour se borner uniquement à la garde des voies ferrées.

On voit que ce n'est pas bénévolement, mais contraint par la force même des choses, que le généralissime a modifié sa tactique.

Mais Kitchener doit redouter « bien des incidents regrettables » ou bien s'apprêter à commettre bien des méfaits qui vont sacher pour qu'il vient de donner l'ordre à ses troupes de cesser toute correspondance.

Aucune lettre ne sera plus expédiée de l'Afrique du Sud. Désormais, lord Kitchener sera seul à nous renseigner. C'est dire qu'il faudra se méfier de l'exactitude des renseignements.

La gare de Zourfontein

Johannesburg, 15 janvier. — On a entendu une rive fusillade ce matin, de bonne heure, dans la direction de Zourfontein. Les Anglais envoyèrent immédiatement des renforts à Johannesburg et de Kaalfontein. Les détails manquent. On dit, toutefois, que les Boers auraient attaqué la station de Zourfontein et auraient été repoussés.

La place de Rustenburg ravitaillée

Rustenburg, 11 janvier. — Un important convoi, Anglais vient d'arriver, faisant cesser l'angoisse de la garnison, qui avait dû se contenter depuis un mois de rations réduites.

Zeerust isolée

Zeerust, 8 janvier, via Le Cap, 15 janvier. — [illegible] télégraphique et postaler avec Zeerust sont suspendues depuis le 1er janvier. La ville est entièrement isolée.

Les pertes anglaises

Londres, 15 janvier. — La lutte quotidienne des pertes, publiée au War Office, donne les chiffres suivants :

Tués, 27, dont un officier ;
Morts de maladie, 7 ;
Blessés, 60, dont 3 officiers ;
Manquants, 71, dont 2 officiers.

La plus grande partie de ces pertes s'applique au combat de Belfast, du 17 janvier.

Le *Daily Express* fait remarquer que le chiffre de 139 tués, blessés et disparus dans le combat de Belfast, semble indiquer que, malgré la dépêche de lord Kitchener, disant que les Boers y avaient été repoussés, ceux-ci ont eu le dessus, au moins sur un point.

DÉPÊCHE DE LORD KITCHENER

La marche de Beyers — Sur la frontière de Natal

Londres, 15 janvier. — Le War Office vient de recevoir de lord Kitchener la dépêche suivante :

Résidence Prétoria, 14 janvier, 10 h. 30 soir.

Beyers a franchi samedi la voie ferrée près de Kaalfontein avec 1500 hommes. Il se dirige à l'est. On a trouvé deux cadavres boers et sept chevaux.

Il n'y a pas grand changement dans la situation de la colonie. Puisieurs petits partis semblent rentrer dans la colonie d'Orange. Quelques rebelles du Cap qui accompagnent le commando dans la colonie se sont rendus.

Les Boers près du Gap

Le Cap, 15 janvier. — Le bruit court que 500 Boers ont essayé de couper la canalisation d'eau de Tours River, station de chemin de fer située à 110 milles de la ville du Cap.

Leur but était d'entraver la circulation sur la voie ferrée, car cette eau sert à l'alimentation des locomotives.

La défaite de Lindley

Capetown, 15 janvier. — On vient de recevoir des renseignements détaillés au sujet de la défaite infligée le 3 janvier aux environs de Lindley à un contingent de 150 hommes du corps de garde sous les ordres du colonel Laing.

Ce officier avait été chargé par le colonel White d'essayer d'établir les communications avec la ville de Reitz.

Les Anglais qui escortaient un convoi de route s'étaient engagés dans une ravine, lorsque les Boërs qui s'étaient cachés sur les hauteurs, ouvrirent le feu sur les deux flancs à 600 mètres environ.

Les Boers comptent forts de 1,000 hommes les Anglais essayèrent de revenir sur leurs pas.

Mais leur retraite fut interceptée par 500 Boers.

Les Anglais se réfugièrent dans une dépression de terrain et répondirent au feu de l'ennemi.

Le colonel Laing tomba raide mort, une balle lui ayant perforé le corps.

Les Boers firent des vides terribles dans les rangs des Anglais.

Enfin le colonel de White envoya une colonne de secours avec de l'artillerie. Celle-ci arriva sur les lieux 20 minutes trop tard.

Les survivants du corps de garde, complètement entourés et écrasés par le nombre, s'étaient rendus.

Toutefois ils n'avaient déposé leurs armes que lorsque le commandant boer déclara que si la résistance se prolongeait plus longtemps tout le monde serait passé par les armes.

La colonne de secours ne put empêcher la retraite des Boers qui ont subi des pertes assez élevées.

EN CHINE

Le protocole de paix. — Les négociations

Le protocole de la paix a été signé le 14 janvier au matin. Toute idée de protestation était abandonnée par le gouvernement chinois.

Suivant une dépêche de Pékin, Li Hung-Chang est atteint d'albuminurie. Son état est stationnaire.

La plupart des gouvernements se sont déclarés en faveur de Pékin comme lieu des négociations.

Retour du général Frey

Marseille, 15 janvier. — L'*Ernest Simons*, des Messageries maritimes, courrier du Japon, de Chine et de Djibouti, est arrivé ce matin à neuf heures avec 139 passagers, parmi lesquels le général Frey et sa femme.

Le général Frey, qui revient un peu fatigué, a été reçu par l'amiral Besson, venant exprès de Faraman, et avec lequel il n'est longuement entretenu.

Indemnités demandées à la Chine

Shangai, 15 janvier. — L'Allemagne demandera à la Chine, à titre d'indemnité, 180 millions de dollars, la Russie 400 millions et la France 140 millions.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS et commerciaux

La bière en décembre et pendant l'année 1900.

Voici les chiffres définitifs du rendement de l'impôt sur la bière pendant le mois de décembre dernier.

La bière devait, suivant les évaluations, rapporter, en décembre, 1,961,000 francs ; elle a donné 1,556,000 francs.

Moins value : 405,000 francs.

Pour les douze mois, les évaluations s'élevaient à 27,355,000 francs, et la recette n'a été que de 26,717,000 francs.

Moins value : 638,000 francs.

Comparons maintenant les recettes du mois de décembre de cette année à celles du même mois de l'an dernier.

En décembre 1899	Fr.	1,812,000
En décembre 1900		1,556,000
Diminution		256,000

Recettes de l'ensemble des douze mois.

En 1899	Fr.	26,521,000
En 1900		26,717,000
Augmentation		193,000

LAINES

En Angleterre, le marché des Laines brutes est très calme ; le manque de confiance est général et les acheteurs se retirent des cours des détenteurs dont une tentative pour relever leurs prix ne les commandent pas régulière, mais elle ne s'approvisionne qu'au fur et à mesure de ses besoins.

D'autre part, les vendeurs ne font pas d'offres pressantes, les cours actuels ne leur laissant aucun bénéfice. Les belles croisées sont en assez bonne demande ; les sortes moyennes et grossières se traitent convenment à des prix remarquablement bas. Les mérinos n'ont pas su se maintenir et les transactions dépendent des concessions faites. Les laines de pays sont calmes, surtout les sortes inférieures qui sont totalement délaissées.

Le marché industriel n'a pas encore repris son allure habituelle ; les voyageurs viennent à peine de reprendre leurs tournées après la période des inventaires et les affaires aux entrepôts sont des plus restreintes.

En outre, diverses circonstances l'influencent dans un sens défavorable ; à ce titre, on peut mentionner la dépression financière, la hausse du taux de l'escompte et la crise qui résulte des nouvelles préliminaires de la guerre sud-africaine.

COTONS

Les marchés cotonniers ont été soutenus cette semaine, mais les fluctuations ont été peu importantes.

Voici les variations depuis huit jours : Etats-Unis disponible hausse 1/16 à 3/8 cent., futurs hausse 1/8 cent., futurs baisse 10 à 12/16 ; Inde disponible sans changement, terme hausse 25 à 62 1/2.

La réduction des récoltes aux Etats-Unis commence à inquiéter les baissiers ; on doute de nouveau que la production soit aussi forte qu'on ne le pensait il y a quelques semaines et les évaluations de 9 3/4 millions de balles trouvent maintenant peu de crédit. Les confirmations de l'avenir, des inquiétudes nouvelles surgiront au sujet de l'approvisionnement pour l'arrière-campagne et il pourrait se faire qu'un moment donné les cours reprennent une nouvelle poussée en avant ; la hausse pourrait d'ailleurs n'être plus que le découvert est important sur les mois éloignés.

Le marché anglais des cotons manufacturés a été très ferme pendant la semaine sous revue, mais les affaires s'engagent difficilement. Neanmoins la production courante est absorbée au fur et à mesure du demands pour les Indes et la Chine tend à s'améliorer.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1869

Le numéro 413 102 gagne 200.000 fr.

Les numéros 109 074 — 463 231 — 718 601 — 1 073 622 gagnent 40.000 fr.

Les six numéros suivants gagnent 1.000 fr. : 79.714 — 66 642 — 631 370 — 692.443 — 295.450 — 916.703 — 254.870 — 243.286 — 477.273 — 62 256.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Sur le renvoi de l'interrellation de M. Zévaès à la suite des autres interpellations :

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Cardon, Cochin, Dansette, Delahaye, Dussaussoy, Fenain, Guillain, Lemire, Lemaire, Monteuset, Morcrette, Motte, Pascal, Ribot, Rose, Sirot, Taillandier, Weil, Loyer, Rogez, Pichon.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Defontaine, Lamendin, Leger.

Ont voté abstenus : MM. Bersez, Debève, Dron, Elier, Valée.

Absent par congé : M. Boudenot.

La Chambre a repoussé par 259 voix contre 255.

***

2° Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Sembat ainsi conçu :

« La Chambre comptant sur le gouvernement pour empêcher toute ingérence étrangère dans nos discussions, passe à l'ordre du jour. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Debève, Dron, Elier, Bersez, Lamendin, Leger, Sirot, Weil.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Cardon, Cochin, Dansette, Delahaye, Dussaussoy, Fenain, Guillain, Lemire, Lemaire, Monteuset, Morcrette, Motte, Pascal, Ribot, Rose, Taillandier, Weil, Loyer, Rogez, Pichon.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Defontaine, Lamendin, Leger, Sirot, Weil.

Absent par congé : M. Boudenot.

La Chambre a repoussé par 259 voix contre 255.

***

3° Sur la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Ribot, ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et affirmant les droits du pouvoir civil de régler la situation légale des congrégations passant l'ordre du jour. »

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Cardon, Cochin, Dansette, Delahaye, Dussaussoy, Fenain, Guillain, Lemire, Lemaire, Monteuset, Morcrette, Motte, Pichon, Ribot, Rogez, Rose, Taillandier, Valée.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Dron, Rioez, Lamendin, Leger, Pasquel, Weil.

Absent par congé : M. Boudenot.

La Chambre a repoussé par 259 voix contre 229.

Seul, le premier parti de l'ordre du jour de Labant ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement. »

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*, sauf MM. Basly, Defontaine, Lamendin qui ont voté *abstenus*.

La Chambre a adopté par 303 voix contre 74.

***

5° Sur la seconde partie ainsi conçue : « En conséquence et se fondant pour assurer la défense des droits de l'Etat. »

Ont voté *pour* : MM. Cardon, Dédève, Dron, Elier, Lamendin, Pasquel, Sirot, Weil, Bersez.

A voté *contre* : M. Monteuset.

Se sont *abstenus* : MM. Adam, Barrois, Basly, Cochin, Delaage, Dansaussoy, Fenain, Lamendin, Lemaire, Leger, Morcrette, Motte, Pichon, Rogez, Taillandier, Valée, Guillain, Ribot, Defontaine, Dansette.

Le nom de M. Rose ne figure ni parmi les votants ni parmi les abstentionnistes.

La Chambre a adopté par 284 voix contre 80.

6° Sur l'addition Houtz ainsi conçue : « est résolue ensuite après la promulgation de la loi des associations à poursuivre la séparation des Eglises et de l'Etat. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Pasquel, Elier, Bersez, Morcrette, Debève, Cardon, Guillain, Cochin, Lemire, Pichon, Barrois, Loyer, Rogez, Dansette, Delaage, Dansaussoy, Motte, Dron, Weil, Leger, Sirot, Rose, Taillandier, Fenian, Adam, Dussaussoy, Ribot.

La Chambre a repoussé par 298 voix contre 46.

***

3° Sur l'addition Gauthier ainsi conçue : « Et résolue à maintenir le Concordat. »

Ont voté *pour* : MM. Pasquel, Morcrette, Cardon, Guillain, Cochin, Lemire, Pichon, Barrois, Loyer, Rogez, Dansette, Delaage, Monteuset, Motte, Rose, Taillandier, Fenian, Adam, Dussaussoy, Ribot, Vallée.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bersez, Debève, Defontaine, Dron, Lamendin, Leger, Sirot, Weil.

La Chambre a repoussé par 298 voix contre 246.

Fermeture des Colombiers

Pendant l'année 1901, tous les colombiers du département du Nord seront fermés : 1° Du 1er mars au 20 avril inclusivement ; 2° Du 20 juillet au 30 août ; 3° Du 1er octobre au 15 novembre. Ces prescriptions ne sont pas applicables aux pigeons-voyageurs.

Échenillage

Les propriétaires, locataires ou autres individus occupant un domaine rural, sont tenus d'écheniller sans retard arbres, arbustes, haies et buissons de ce domaine.

Les Sapeurs-Pompiers

Paris, 15 janvier. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociale a adopté aujourd'hui les conclusions du rapport de M. Alexandre Bérard sur sa proposition relative aux sapeurs-pompiers.

La proposition modifie l'article 59 de la loi du 13 avril 1899. Elle tend à augmenter la retraite des sapeurs-pompiers blessés et à augmenter la pension de leur veuve.

Délimitation de frontière

Il y a quelque temps, le gouvernement français a été saisi par le gouvernement belge d'une demande de rectification de la frontière entre les deux pays. Il s'agissait de prendre dorénavant pour limite, dans sa partie moyenne, l'axe de la route de Roubaix à Dottignies, construite en remplacement de l'ancienne voie de communication thiloyenne entre les deux pays et ne coïncidant pas exactement avec ce chemin. Il y avait lieu dès lors d'modifier l'échange de propriétés d'ailleurs peu considérables, qui en serait la conséquence.

Une Commission internationale a été nommée pour préparer ce travail. Les opérations, commencées depuis dernier, ont abouti à un second protocole qui a été signé le 14 avril 1900.

Une autre question toutefois restait à résoudre. L'article 65 de traité de Courtrai porte qu'aucune construction ne pourra être faite à moins de 20 mètres de la chaussée de la route. Les propriétaires se trouvent d'autre part, en vertu des lois et du décret qui ont fixé leurs droits. Il a paru que la rectification de la frontière imposerait aux propriétaires voisins des prescriptions non justifiées et qui leur avait pour résultat de les obliger à démolir les immeubles qu'ils auraient cette disposition. Après une série de négociations, il a donc été convenu que par dérogation aux stipulations du Traité de Courtrai, les maisons existant aujourd'hui sur la nouvelle frontière pourraient être conservées, dans leur position actuelle, jusqu'à leur reconstruction. Un article rédigé en ce sens a été introduit dans la convention conclue entre les deux pays.

Cette convention, pour être valable, a besoin de la sanction législative. Ainsi, le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères viennent-ils de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi qui a pour but d'en approuver les termes.

La Commission chargée d'examiner ce projet sera élue jeudi, dans les bureaux.

T. H.

La prolongation des surtaxes à Steenwordt

Paris, 15 janvier. — Au début de la séance, la Chambre a adopté un projet autorisant la prorogation de surtaxe sur le vin et l'alcool à l'octroi de Steenwordt (Nord).

DRAME SANGLANT A AMIENS

Un Lillois qui veut tuer sa maîtresse originaire de Bourbourg (Nord) — Suicide du meurtrier.

Le Progrès de la Somme nous apporte le récit d'un drame sanglant dont les héros sont originaires de notre département :

Un drame sanglant s'est déroulé lundi matin au n° 34 de la rue des Corroyers, à Amiens. Un individu, âgé de 21 ans, disant s'appeler Gustave Delobre, mais en nommant en réalité Gustave Crespel, natif de Lille, a tiré deux coups de revolver sur sa maîtresse, Hélène Boidin, âgée de 24 ans, et s'est tué ensuite. La jeune fille n'a été blessée que légèrement.

La maîtresse

Hélène Boidin, native de Bourbourg (Nord), est une fille de mœurs légères. Elle travaille à différents intervalles, à l'usine de M. Carmichaël, à Ailly-sur-Somme ; le soir, rentrée à Amiens, elle gagne fort sur les trottoirs. Le dimanche elle fréquentait les bals des faubourgs.

Elle eut de nombreux amants ; elle connut les misères et les joies de sa profession. Pendant deux mois, elle habitait Quesnel, Place Ronde, et occupa une chambre chez Mme André, rue de la Hotoie. Elle avait, à cette époque pour amant, un jeune homme qui subvenait largement à ses besoins, mais auquel elle substitua il y a une quinzaine de jours, le jeune Gustave, qu'elle avait rencontré dans un bal de quatorzième ordre.

Hélène Boidin était venue habiter, il y a environ six semaines, au n° 34 de la rue des Corroyers, une maison d'assez belle apparence. Elle occupait une chambre garnie au 2e étage dont les fenêtres donnent sur la rue. Cette chambre a pour meubles un lit, un poêle, une commode, une table et quelques chaises.

Amoureux fou

Gustave Crespel était violemment épris de la belle Hélène. Il ne la quitait plus d'une semaine. Il passait ses journées et presque toutes ses nuits auprès d'elle, l'accablant de caresses, lui jurant un amour éternel. La lune de miel semblait devoir être de longue durée.

Delabre occupait une chambre chez Mlle Bonnemain, aubergiste à l'extrémité de la route de Rouen, où il prenait pension. Depuis qu'il avait fait la connaissance d'Hélène Boidin, il ne faisait plus que de courtes apparitions à l'auberge.

Sa journée de dimanche se passa comme les autres. Gustave, cependant, paraissait quelque peu agité. Il quitta sa maîtresse dans l'après-midi, vers quatre heures pour se rendre à la gare. Deux jeunes filles de Lille, dont une était son ami de sa maîtresse, avaient annoncé leur arrivée à Amiens. Elles venaient voir Crespel pour le prier de retourner à Lille où habitent ses parents.

Crespel ne resta que peu de temps avec ces demoiselles, c'est du moins ce qu'affirme sa maîtresse. Lorsqu'il rentra, une heure plus tard au 2e étage de la rue des Corroyers, il raconta à Hélène qu'il avait vu les jeunes filles. « J'ai eu, aurait-il ajouté, un moment l'intention de les tuer. Mon revolver était chargé dans cette intention. Je ne sais pas ce qui m'a retenu. Si tu avais été présente, je vous aurais tué toutes trois et me serais tué ensuite ».

Hélène Boidin n'attachait pas autrement d'importance aux propos de ce jeune homme qui lui paraissait un peu braque. Presque chaque jour il parlait de la tuer et de se tuer ensuite. Il était coutumier du fait sort d'un revolver et de deux boites de cartouches.

Crespel étant rentré vers cinq heures au domicile de sa maîtresse, vers six heures et demie après d'elle. Vers onze heures du soir, tout à coup, l'idée lui vint de sortir. Il voulait se rendre dans les champs avec sa maîtresse, mais celle-ci, ne comprenant rien à cette idée de son amant, idées singulières du reste, refusa de sortir. C'est alors que Crespel se coucha tout habillé. Sa maîtresse l'enveloppa avec les couvertures pour qu'il ne fut point froid, puis elle se déshabilla et se mit au lit.

LE DRAME

Lundi matin, Crespel se leva et se mit à écrire. Il acheva deux lettres commencées la veille chacune folle que sa maîtresse retenait à tête. Il la pria de rester au lit et de dormir. « Bors, ma chérie, dit-il, je t'aime, tu le sais bien ! » Mais sa voix avait des intonations étranges, ses lèvres frémissaient et un tic nerveux agitait ses mains.

Tout à coup, comme mû par un ressort, Gustave se leva et s'approcha du lit, « Embrasse-moi », dit-il à la jeune fille. Et celle-ci approcha sa figure de la sienne. Mais au même instant deux détonations retentirent. Crespel avait tiré sur sa maîtresse. Il la vit se dresser, stupéfaite, les lèvres frémissant et un tic nerveux agitait ses mains.

Sous le coup de la douleur, la jeune fille se leva vivement et traversa rapidement la chambre elle gagna l'escalier qu'elle descendit quatre à quatre en appelant au secours. Mais avant qu'elle fut sur le palier du 1er étage, Crespel s'était tiré un coup de revolver dans la tempe droite. — Le malheureux était tombé foudroyé.

Les voisins coururent chercher le police.

Le commissaire de police ne tarda pas à arriver. Il monta au 2e étage et trouva Gustave Crespel étendu sur le dos, sans vie, les pieds sous le lit, et à côté de la jugulaire coulait un mince filet de sang, vers le milieu de la chambre. Le malheureux était mort. A deux pas du cadavre gisait un revolver du calibre de 6 millimètres, encore chargé de trois balles.

Hélène Boidin en sera quitte pour un séjour de quelques jours à l'Hôtel-Dieu. Elle simult beaucoup son amant, dont elle avait conservé la photographie. C'est ce qu'elle nous a déclaré cet après-midi, ajoutant : « Voyez-vous, je finirai mal. J'ai déjà échappé plusieurs fois à la mort ; un soir, dans la rue St-Jacques, un sous-officier m'a menacé de son sabre, un autre jour, mon amant voulut me jeter à l'eau. Ce matin, un autre me tire des coups de revolver. J'ai une triste destinée ».

L'Identité de Crespel

La police s'occupa toute l'après-midi à des recherches dans le but d'arriver à établir la véritable identité du meurtrier. A Hélène Boidin il avait déjà été nommé Delobre et on ne le connaissait que sous ce nom à Amiens. Mais les papiers en trouva des cartes de visite au nom de Gustave Delogne. Mais le malle trouvée dans la chambre qu'il occupait sous le nom de Delobre, portait les papiers qui permirent d'établir sa véritable identité.

Un télégramme fut adressé à l'adresse de ses parents qui habitent Lille et qui ont été prévenus par dépêche, à l'adresse de Mlle Bonnemain, à celle d'Hélène Boidin dans laquelle il dit : « Je l'apprends ma mort. A l'heure où tu as ma lettre je suis mort ».

Toutes ces lettres sont écrites sur papier de deuil.

La blessure qui a déterminé la mort de ce malheureux avait produit une perforation de la voûte du crâne.

Notre enquête à Lille

Etant donné le mystère dont cette affaire semble entourée, nous avons jugé que le premier pas à faire pour éclaircir le dédale devait de voir et d'interroger les parents du jeune homme qui habitent Lille.

Et tout d'abord la chose était moins facile qu'on se l'imagine.

N'ayant pour tout point de repaire que les noms et prénoms du jeune homme et son âge, nous nous adressâmes d'abord à l'Annuaire. Mais là on se trouvait en présence de quinze Crespel, exerçant les professions les plus diverses, habitant les quartiers les plus différents. Auquel s'adresser ?

Il y avait un moyen, certes. C'était d'aller rendre visite à chacun, ce qui nous eut demandé un temps considérable. Il y en avait un autre, dieu merci. C'était, muni de l'âge et du prénom, d'aller consulter l'état-civil à l'Hôtel-de-Ville. Et bien nous en prit de le faire.

Au bureau en question, nous apprîmes, grâce à l'obligeance de l'employé qu'en l'année 1879, déclaration avait été faite de la naissance de Gustave Crespel, fils du père Jules Crespel, sellier de son métier, demeurait rue d'Angleterre, 57.

A cette adresse, comme nous pouvions le prévoir, on nous apprit que depuis longtemps les Crespel avaient changé de logement. De fil en aiguille, nous sommes arrivés à nous procurer leur adresse actuelle, 32, rue des Trois-Mollettes.

Chez les parents

C'est là en effet que demeure un modeste commerçant, M. Jules Crespel, sellier-bourrelier, sa femme et ses trois enfants, deux filles de 17 et 18 ans et un fils de 16 ans 1/2. Sans être fortunés ces braves gens ne sont pas dépourvus de quelque aisance due au travail du père.

Sans les chagrins que leur causait depuis longtemps l'inconduite de leur fils aîné, Gustave, le suicidé d'Amiens, cette famille serait heureuse.

Comme nous l'avons dit, Gustave Crespel était âgé de 21 ans. Jusqu'à l'âge de 19 ans, on n'eut pas à se plaindre de sa conduite, bien loin de là.

Mais comme il arrive fréquemment en cette période de crise juvénile, le jeune homme rangé et travailleur jusque-là, rencontra la femme fatale qui le détourna du droit chemin, lui fourna la tête, le jeta aux compromissions d'abord, au crime ensuite.

Se trouvant un soir dans un établissement de la rue du Bourdeau, du Concert Raoult, le jeune homme remarqua une chanteuse, Jeanne Debuire qui lui produit une si vive impression qu'il résolut d'entrer avec elle en relations intimes.

Il y parvint en quelques jours, en quelques heures plutôt, et dès lors commença pour lui une existence toute autre que celle qu'il avait menée jusque là.

Usant de subterfuges vis-à-vis de sa famille pour lui cacher sa liaison, il cessa de travailler avec son père afin d'avoir plus de liberté et donna comme prétexte qu'il avait trouvé de l'embauche à la Madeleine.

M. Crespel ne fut peut être pas aussi dupe de ce mensonge que son fils se plut à le croire, mais il ne voulut point en en rien laisser voir, espérant qu'il n'y avait en tout cela qu'une fugue de jeunesse. D'ailleurs Gustave rentrait chez lui, quoique à des intervalles assez espacés, avec une mine assez satisfaisante qui ne pouvait que rassurer ses parents.

Mais voilà-t-il pas qu'un beau jour M. Crespel s'aperçut qu'une somme de 2 500 francs avait disparu d'une armoire où il avait ses valeurs.

Ses soupçons se portèrent instinctivement sur son fils qui d'ailleurs était un des rares qui connaissait la cachette. Il en mit à sa rechercher et ce ne fut que rue de Bourdeau, au trop fameux concert Raoult, qu'il réussit à le retrouver.

Devant l'admonestation paternelle, le jeune homme ne se défendit point, montra même un certain repentir et restitua à son père ce qui lui restait en poche de la somme volée, soit dix huit cents francs.

Après une telle incartade, M. Crespel refusa de recevoir son fils chez lui, l'en jugeant indigne. Gustave alla se loger dans un garni rue de l'Hôpital Militaire, mais il sans travail ou presque, ne trouvant pas d'ailleurs le temps de travailler, puisqu'il le consacrait tout entier à la belle de son cœur, il ne tarda pas à tomber dans un dénuement complet.

Ce fut dans cette situation qu'une de ses sœurs vint à le rencontrer un jour. Il lui confia sa détresse, le pria d'intercéder en sa faveur auprès de son père. C'intercéder sur les instances de sa fille, le laissa flottant.

Le fils prodigue réintégra le toit familial et y vécu à nouveau de la vie commune en travaillant avec son père.

Quelques mois se passèrent sans que le jeune homme se livre à de nouvelles frasques. Puis brusquement, le 24 décembre, il disparut de nouveau, il y a près d'un mois par conséquent, après avoir aidé en famille, il sortait de son domicile et ne reparaissait plus. Seulement il avait en son d'emporter une somme de 2 500 francs, volée comme la première dans l'armoire qui tenait lieu de coffre-fort à son père.

Un après quelques jours après qu'il se trouvait à Arras. Cette fois, le père résout d'abandonner le fils indigne à son malheureux sort et un cherchà plus à le revoir. Pour l'honneur de sa famille, il renonça à le poursuivre en réitération du fruit de son second vol.

Depuis M. Crespel n'eut plus de nouvelles de lui. Ce n'est qu'hier matin qu'il a été avisé par M. Boillement, chef de bureau à la préfecture, du drame dont son fils venait d'être le héros et la victime. Le père, douloureusement ému comme bien l'on pense, et partit aussitôt pour Amiens, pour y chercher la cadavre.

Il est inutile d'insister sur le navrement de cette malheureuse famille. Sans doute la nouvelle de la fin tragique d'un tel homme n'est-elle causé plus d'émotion que de surprise. Avec ce tempérament exalté qu'on lui connaissait, rien détonnant à ce que le jeune homme en soit tombé, en seconde fois, aussi avec violemment qu'il l'avait fait d'une première et que cette passion l'ait conduit aux pires folies, voire au crime.

Quel autre dénouement pouvaient bien attendre les parents ? Si ce n'avait été le suicide, c'eut été le vol, le crime et l'infamie. Mieux vaut pour eux s'incliner... et oublier.

LES GRÈVES

A DOUAI

A L'USINE BRÉGUET

Les grévistes se sont réunis mardi à trois heures à la *Tourpite* et ont voté de nouveau contre la reprise du travail. Un certain nombre d'ouvriers qui n'avaient pas encore quitté l'usine ont fait cause commune avec les grévistes.

Une nouvelle réunion aura lieu mercredi à 9 heures du matin.

M. Fayol, directeur de l'usine Bréguet a fait [illegible] [illegible] par les grévistes. Il a demandé confirmatif des papiers qui permirent d'établir sa véritable identité.

Un télégramme a été adressé à l'adresse de ses parents qui habitent Lille et qui ont été prévenus par dépêche, à l'adresse de Mlle Bonnemain, à celle d'Hélène Boidin dans laquelle il dit : « Je l'apprends ma mort. A l'heure où tu as ma lettre je suis mort ».

Toutes ces lettres sont écrites sur papier de deuil.

La blessure qui a déterminé la mort de ce malheureux avait produit une perforation de la voûte du crâne.

Notre enquête à Lille

Etant donné le mystère dont cette affaire semble entourée, nous avons jugé que le premier pas à faire pour éclaircir le dédale devait de voir et d'interroger les parents du jeune homme qui habitent Lille.

Et tout d'abord la chose était moins facile qu'on se l'imagine.

N'ayant pour tout point de repaire que les noms et prénoms du jeune homme et son âge, nous nous adressâmes d'abord à l'Annuaire. Mais là on se trouvait en présence de quinze Crespel, exerçant les professions les plus diverses, habitant les quartiers les plus différents. Auquel s'adresser ?

Il y avait un moyen, certes. C'était d'aller rendre visite à chacun, ce qui nous eut demandé un temps considérable. Il y en avait un autre, dieu merci. C'était, muni de l'âge et du prénom, d'aller consulter l'état-civil à l'Hôtel-de-Ville. Et bien nous en prit de le faire.

Au bureau en question, nous apprîmes, grâce à l'obligeance de l'employé qu'en l'année 1879, déclaration avait été faite de la naissance de Gustave Crespel, fils du père Jules Crespel, sellier de son métier, demeurait rue d'Angleterre, 57.

A cette adresse, comme nous pouvions le prévoir, on nous apprit que depuis longtemps les Crespel avaient changé de logement. De fil en aiguille, nous sommes arrivés à nous procurer leur adresse actuelle, 32, rue des Trois-Mollettes.

Chez les parents

C'est là en effet que demeure un modeste commerçant, M. Jules Crespel, sellier-bourrelier, sa femme et ses trois enfants, deux filles de 17 et 18 ans et un fils de 16 ans 1/2. Sans être fortunés ces braves gens ne sont pas dépourvus de quelque aisance due au travail du père.

Sans les chagrins que leur causait depuis longtemps l'inconduite de leur fils aîné, Gustave, le suicidé d'Amiens, cette famille serait heureuse.

Comme nous l'avons dit, Gustave Crespel était âgé de 21 ans. Jusqu'à l'âge de 19 ans, on n'eut pas à se plaindre de sa conduite, bien loin de là.

Mais comme il arrive fréquemment en cette période de crise juvénile, le jeune homme rangé et travailleur jusque-là, rencontra la femme fatale qui le détourna du droit chemin, lui fourna la tête, le jeta aux compromissions d'abord, au crime ensuite.

Se trouvant un soir dans un établissement de la rue du Bourdeau, du Concert Raoult, le jeune homme remarqua une chanteuse, Jeanne Debuire qui lui produit une si vive impression qu'il résolut d'entrer avec elle en relations intimes.

Il y parvint en quelques jours, en quelques he